



## Quels sont nos droits et recours

Par **tompouce**, le **28/03/2012** à **19:31**

Bonjour,

Nous sommes sur le point de quitter notre logement pour un autre mais avec la même agence immobilière et cela ne se passe pas bien du tout, à cause de mauvaises relations avec l'employé de l'agence suite à notre insistance à pouvoir jouir de la cave et du séchoir qui sont inscrits sur notre bail locatif, mais dont on ne veut pas nous remettre les clés. Aujourd'hui nous sommes allés à l'agence immobilière pour porter des papiers pour notre nouveau logement et après 5 minutes de discussion avec le dit employé nous nous sommes fait mettre à la porte de l'agence. Cette personne nous a fait la menace de ne pas nous remettre les clés de notre nouveau logement alors que nous avons déjà signé le bail. De plus nous quittons précipitamment ce dernier logement suite à des nuisances de la part des voisins (présence de la police, perquisition, deal de drogue.....) et cette personne de l'agence ne fait rien pour régler les problèmes locatifs et nous partons à nos frais avec une ristourne de 15% sur les nouveaux frais d'agence. Merci par avance de votre (vos) réponse(s)

Par **cocotte1003**, le **29/03/2012** à **02:48**

Bonjour, vous avez signé un bail et l'agence est dans l'obligation de le respecter à la date d'effet en vous remettant les clés sans quoi il doit vous reloger aux mêmes conditions. Sauf accord amiable écrit, les nuisances sonores ne sont pas un motif pour ne pas respecter les modalités de départ légales, cordialement